

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Coordination Française Marche mondiale des femmes 25/27 rue des Envierges, 75020 Paris, tel 01 44621204 ; 0680639525, Sites : [http:// www.mmf-France.fr](http://www.mmf-France.fr) ; <http://www.marchemondiale.org>.

SOMMAIRE

- 1 - Crèches : pour le retrait du nouveau décret sur l'accueil collectif, pour un plan d'urgence pour la petite enfance, mobilisation nationale !
- 2 - Action urgent, soutien à Pinar Selek, militante féministe menacée de 36 ans de prison
- 3 - Pas de Bébé à la consigne : arguments pour le retrait du nouveau décret sur l'accueil collectif
- 4 - Quand l'égalité entre les femmes et les hommes se traduit par des maisons de prostitution ! - Comité vigilance Montpellier
- 5 - Faut-il rouvrir les maisons closes ? - Libération société - 18/3
- 6 - *La Maison close n'est pas une réponse digne à la prostitution* - Danielle Bousquet
- 7 - Madame Parité commence fort en renvoyant les femmes... au bordel ! - Claudine Legardinier
- 8 - Pays-bas : infirmières ou prostituées ? - Claudine Legardinier
- 9 - Non à la réforme des collectivités territoriales - Pour le respect de la parité
- 10 - Autre pétition sur la parité : www.defendonsnoterritoires.fr
- 11 - Café féministe Laïque : Rencontre avec Alicja Tysiac
- 12 - 2010 : L'avortement est en danger !! - Invitation du MFPF 93
- 13 - Journée d'études sur la situation des femmes en Afghanistan depuis la chute des Talibans
- 14 - Le printemps de Cinefable - 17 et 18 avril
- 15 - Débats à la Librairie Violette and Co
 - Dans le cadre des 40 ans du MLF : 40 ans et après ?
 - Haïti : lectures d'avenir
- 16 - Festival International de Films de Femmes de Créteil et les 40 ans du MLF
- 17 - Livre : *Libres de le dire : conversations mécréantes* de Taslima Nasreen et Caroline Fourest
- 18 - Le Mouvement du Nid de Paris vous invite au théâtre : "Au bout de la nuit"
- 19 - Film : Conseil de la rédaction

MOBILISATIONS

- 1 - **Crèches : pour le retrait du nouveau décret sur l'accueil collectif, pour un plan d'urgence pour la petite enfance, mobilisation nationale !**

Après la mobilisation exceptionnelle des professionnels d'accueil de la petite enfance et des familles le 11 mars 2010, le secrétariat d'État à la famille a enfin reçu le Collectif « Pas de bébés à la consigne » le 26 mars 2010. À notre demande de retrait du nouveau décret sur l'accueil collectif et d'un plan d'urgence pour l'accueil de la petite enfance, le gouvernement persiste à faire la sourde oreille : aucune annonce ne vient répondre à ce jour aux exigences des professionnels et des parents. Le 8 avril, confirmons-leur que la coupe est pleine pour la petite enfance !

Depuis des années, la grande braderie de la qualité d'accueil des jeunes enfants bat son plein : plus d'enfants confiés à des équipes moins qualifiées, c'est plus d'insécurité matérielle et affective

pour chaque enfant, plus de stress pour les professionnel-les. Les mesures Petite Enfance du gouvernement sont la goutte qui fait déborder le vase : le mouvement des professionnels et des parents ne s'arrêtera pas !

Nous ne lâcherons pas, nous maintenons toutes nos exigences :

- * Le retrait du nouveau décret sur l'accueil collectif des jeunes enfants ;
- * L'amélioration des taux actuels de professionnels qualifiés et des ratios d'encadrement ;
- * Un plan ambitieux de formation de professionnels qualifiés pour créer 400 000 places d'accueil manquantes ;
- * L'accès des professionnelles ayant un CAP petite enfance et des assistantes maternelles agréées qui le souhaitent aux formations d'auxiliaire de puériculture pour travailler en structure collective ;
- * Le rétablissement des postes d'enseignants supprimés pour que chaque famille qui le souhaite puisse scolariser son enfant entre 2 et 3 ans dans des conditions adaptées à cet âge ;
- * L'exclusion des modes d'accueil collectif et individuel du champ de la directive européenne «services»,
- * Le retrait de la proposition de loi créant les maisons d'assistantes maternelles.

Amplifions la mobilisation. Nous obtiendrons un plan d'urgence pour la petite enfance

- * Un préavis national de grève est déposé pour les fonctions publiques, un appel à la grève est lancé Dans le privé, se reporter aux modalités de grève sur le site. Plus d'informations sur le site : www.pasdebebesalaconsigne.com : listes des organismes du collectif, argumentaires, contacts en province et carte-pétition à signer en ligne

Manifestation parisienne
8 avril à 10h au Métro Port-Royal
Assemblée générale 14h30
Bourse du travail, salle Hénaff
85 rue Charlot 75003 Paris

2 - Action urgent, soutien à Pinar Selek, militante féministe menacée de 36 ans de prison !

Les faits remontent à juillet 1998 : Pinar Selek, sociologue, militante féministe, ne s'attendait nullement à être victime d'une cabale politique et judiciaire. La police qui l'avait arrêtée voulait qu'elle livre les noms des personnes interviewées dans le cadre d'un projet de recherches sur la question kurde.

En prison, elle apprend, en regardant la télévision, qu'elle est accusée d'avoir déposé une bombe ayant provoqué la mort de sept personnes, le 9 juillet 1998, au marché des épices d'Istanbul. Depuis, des rapports d'expertise ont conclu que la déflagration n'était pas due à une bombe mais à l'explosion accidentelle d'une bombonne de gaz. De plus, un homme qui disait avoir posé cette «bombe» avec elle, a reconnu avoir menti sous la pression de la torture. Pinar Selek passe deux ans et demi en prison et est libérée en décembre 2000, puis définitivement acquittée en 2006 à la suite d'un procès qui aura duré plus de 5 ans.

Malgré les pressions qu'elle subit, elle n'a jamais cessé de militer et elle a co-fondé en 2001 la coopérative de femmes Amargi. En mars 2009, son dossier pourtant clos est réouvert et la voilà de nouveau sous la menace d'un procès où elle risque 36 ans de prison.

Pinar Selek est une militante féministe, antimilitariste, qui ne cesse de lutter pour la paix et la justice pour toutes et tous ! Aujourd'hui, c'est elle qui doit faire face à cet acharnement politique et judiciaire mais cela pourrait être n'importe laquelle/lequel d'entre nous qui ose se lever contre les injustices ! Agissons d'urgence !

Pinar Selek vit actuellement en Allemagne (grâce à une bourse pour « les écrivains en exil » octroyée par PEN - Allemagne) en clamant son innocence mais risque de repartir en Turquie à tout moment. Soutenons-la comme le font de nombreux intellectuels et organisations féministes en Turquie et à travers le monde. Faites parvenir vos appels le plus vite possible en demandant l'acquittement irrévocable et public de Pinar Selek et l'arrêt de cet acharnement politique.

Ecrivez par mail ou courriers postaux au Ministre de l'Intérieur, au Ministre de la Justice, à la Commission des Droits Humains du Parlement Turc, Ministre de l'Intérieur : Ministre de la Justice Copie à la Commission des Droits :

- Mr Besir Atalay Icisleri Bakanligi, 00644 Ankara, Turquie. Courriel : besir.atalay@icisleri.gov.tr Fax : +90 312 418 1795 Formule d'appel : Dear Minister- Monsieur le Ministre

- Mr Mehmet Ali Sahin Adalet Bakanligi, 06659 Ankara, Turquie Courriel : info@adalet.gov.tr Fax : +903124193370 Formule d'appel : Dear Minister- Monsieur le Ministre Humains du Parlement

- Mehmet Zafer Uskul, Commission Chairperson TBMM İnsan Haklarını İnceleme Komisyonu Bakanlıklar, 06543 Ankara, Turquie Courriel : inshkkom@tbmm.gov.tr Formule d'appel : Dear Mr Uskul

Signez la pétition sur : http://www.pen-deutschland.de/htm/aktuelles/pinar-selek_aufruf.php

Pour envoyer les signatures : christaschuenke@mac.com

TEXTES

3 - Pas de Bébé à la consigne : arguments pour le retrait du nouveau décret sur l'accueil collectif

Le nouveau décret sur les établissements et services d'accueil du jeune enfant (EAJE) doit être retiré pour au moins trois raisons.

La question du taux d'encadrement des enfants

Le gouvernement explique que ce taux reste inchangé : un adulte pour 5 enfants qui ne marchent pas, un adulte pour 8 enfants qui marchent. Cet argument serait formellement exact, mais... :

- Depuis plusieurs années déjà, il existe une possibilité d'accueil en surnombre fixée à 110 % de la capacité d'accueil. Cela signifie que certains jours une crèche prévue pour accueillir 60 enfants peut en accueillir 66, avec le même personnel, dans les mêmes locaux et dans les mêmes conditions qu'à 60. Contrairement aux arguments du gouvernement, ce taux d'accueil en surnombre n'est pas utilisé de façon exceptionnelle et ponctuellement. En pratique cela signifie que certains jours les 10 % d'enfants supplémentaires sont effectivement accueillis, et ce de façon régulière et sur une amplitude horaire importante dans la journée. Les nombreuses équipes qui en font l'expérience se trouvent donc à s'occuper en réalité de plus de 5 bébés ou de 8 enfants plus grands par adulte durant ces journées d'accueil en surnombre. Certains gestionnaires soucieux de préserver les taux d'encadrement réglementaires embauchent pour se faire du personnel intérimaire ; mais celui-ci est peu spécialisé et intervient de façon si intermittente que cela fragilise la réponse aux besoins de continuité, de disponibilité et de stabilité auprès des enfants au détriment de leur sécurité affective dans le mode d'accueil.

En portant le taux d'accueil en surnombre à 115 % pour les EAJE de plus de 20 places et à 120 % pour ceux de plus de 40 places, le nouveau décret aggraverait lourdement les difficultés déjà vécues actuellement par les équipes et conduirait à déroger en pratique régulièrement aux taux d'encadrement réglementaires auprès des enfants.

- Le nouveau décret prévoit aussi l'expérimentation des jardins d'éveil, sans fixer le moindre taux d'encadrement pour les enfants de 2 à 3 ans qui y seront accueillis, alors même que les enfants du même âge bénéficient en crèche du taux d'un adulte pour 8 enfants. Un document du secrétariat d'État à la famille de mai 2009 préconisait un taux d'un adulte pour 8 à 12 enfants en jardin d'éveil.

Le décret ne reprend même plus cette recommandation et laisse ouverte la possibilité d'accueillir 12, voire 15 enfants pour un adulte dans les jardins d'éveil.

Ainsi, les taux d'encadrement officiels, inchangés en apparence, seraient contournés et sérieusement écornés par deux mesures phares du nouveau décret : l'accueil en surnombre porté à 120 % et la création de jardins d'éveil sans aucun ratio d'encadrement.

La question des qualifications professionnelles

Le taux actuel de professionnels les plus qualifiés (liste dite principale, à savoir : puéricultrices, auxiliaires de puériculture, éducateurs de jeunes enfants) serait porté de 50 % à 40 % au profit de professionnels titulaires d'un CAP petite enfance ou BEP sanitaire et social (dont le taux passerait à 60 %).

Jusqu'il y a dix ans 100 % des professionnels travaillant auprès des enfants devaient être titulaires d'une des qualifications de la liste principale. Ce taux a ensuite été porté à 50 %, les autorités expliquant cette modification par les difficultés de recrutement des professionnels les plus qualifiés. En même temps, on constate que les formations destinées à ces professions ont été réduites (5400 professionnelles formées pour les 3 métiers en 2006) et que le gouvernement prévoit de n'en former que 15 000 sur les 5 prochaines années, c'est-à-dire 3000 par an. Ainsi les pouvoirs publics tarissent la source des professionnels les plus qualifiés pour justifier a posteriori la diminution du taux au titre du nouveau décret. Pour créer les 400 000 places d'accueil manquantes, il faudrait au bas mot former 10 000 professionnels qualifiés sur 3 ans, bien au-dessus des objectifs gouvernementaux.

Demain, les autorités argueront de difficultés de recrutement auto-entretenu pour réduire à nouveau à 30 % puis à 20 % le taux de professionnels les plus qualifiés.

Le gouvernement présente cette réduction comme une mesure en faveur des personnes titulaires d'un CAP petite-enfance. Pourtant une politique qui consiste à déqualifier des métiers essentiellement exercés par des femmes est franchement paradoxale à l'heure où le gouvernement se targue d'œuvrer pour la promotion professionnelle des femmes. Une réelle volonté de promotion professionnelle en leur faveur consisterait à ouvrir largement les voies des formations d'auxiliaires de puériculture ou d'éducateurs de jeunes enfants aux personnes titulaires d'un CAP petite enfance.

La nécessité de préserver un niveau global de qualification professionnel élevé dans les équipes répond à l'enjeu d'une véritable professionnalisation des personnes qui s'occupent des enfants : disposer de connaissances approfondies en puériculture, psychologie et pédagogie, bénéficier d'une formation permanente et s'inscrire dans un travail pluridisciplinaire.

Plus généralement, cette nécessité découle des connaissances concernant la notion de qualité des modes d'accueil : selon de nombreuses études réalisées en France et à l'étranger, celle-ci est liée à un ensemble de critères prenant en compte les niveaux de qualifications professionnelles, les taux d'encadrement, la taille restreinte des groupes d'enfants, le temps et la disponibilité accordés à l'enfant et sa famille, ainsi que des temps de réflexion sur les pratiques, qui favorisent une prise en compte de l'enfant et de sa famille dans une relation individualisée¹.

Ainsi la diminution du taux de professionnels les plus qualifiés porterait atteinte à la qualité d'accueil, et loin de profiter aux personnes titulaires de CAP petite enfance, les priverait de réelles perspectives de promotion professionnelle.

La question des créations de places et des moyens consacrés à l'accueil de la petite enfance

Le gouvernement annonce la création sur 2009-2012 de 100 000 places d'accueil collectif dont 76 000 en EAJE publics ou associatifs. Il avance le chiffre de 1,3 milliards d'euros.

¹ A ce sujet cf. l'ouvrage *Modes d'accueil pour la petite enfance. Qu'en dit la recherche Internationale* par Agnès Florin Editions Eres. <http://www.editions-eres.com/resultat.php?Id=2045>

En ce qui concerne les EAJE, la réalité est bien moins clinquante. La CNAF a inscrit au contrat d'objectif et de gestion 2009-2012 la perspective de création de 30 000 places en EAJE en provisionnant 330 millions d'euros à cet effet. Et la création de ces 30 000 places ne sera effective qu'à la condition que des porteurs de projets se manifestent.

À y bien regarder, le gouvernement a en réalité prévu que 37 000 places seraient « créées » par l'« amélioration du taux d'occupation des crèches »..., ce qui explique secondairement la volonté d'augmenter les taux d'accueil en surnombre à 120 %.

La création de 100.000 places en EAJE est en réalité un effet d'annonce du gouvernement visant à justifier « d'assouplir » le décret sur l'accueil collectif. Voilà pourquoi nous exigeons le retrait du nouveau décret sur l'accueil collectif ! Ni sardines, ni à la consigne, les bébés doivent garder bonne mine !

4 - Quand l'égalité entre les femmes et les hommes se traduit par des maisons de prostitution ! - Comité vigilance Montpellier

Le comité de vigilance de Montpellier refuse de banaliser la prostitution, de transformer la sexualité tarifée en activité professionnelle normale, de supprimer le délit de proxénétisme et, à fortiori, de l'encourager par la possible création d'entreprises de prostitution. Il y a plusieurs raisons pour ce refus et la colère qu'engendre chez les associations et les féministes qui composent le comité les propos de Madame Brunel ; mais s'il fallait n'en donner qu'une, ce serait la violence qu'est la prostitution et la souffrance des personnes que des enfances fracassées, l'isolement, l'errance, l'homophobie des parents, la grande précarité et la violence des trafiquants proxénètes, ont jetées dans une situation de vente de leur corps pour l'assouvissement des besoins d'autrui. Cependant, reprenons l'ensemble des questions que pose cette proposition scandaleuse de création de « maisons de prostitution ouverte » !

La France a, au cours de son histoire, expérimenté, en matière de prostitution, les trois systèmes que sont le prohibitionnisme, le réglementarisme qu'elle a inventé et enfin l'abolitionnisme.

Des femmes et des hommes, convaincus des ravages d'une prostitution organisée, ont réussi en 1946, au lendemain du dernier conflit mondial, à mettre un terme à un régime réglementarisme en fermant les maisons de prostitution, établissements de séquestration, dernière étape de la traite française ou étrangère et, rappelons-le, foyer d'infection des maladies vénériennes.

En 1960, la France est, en ratifiant la convention des Nations Unies de 1949, puis en adoptant notamment les deux ordonnances de 1960 qui posent le socle de notre système, définitivement entrée dans le champ des pays abolitionnistes.

Cette convention a, en vertu de l'article 55 de la constitution de 1958, une autorité supérieure à celle des lois et sert de guide à l'élaboration de toutes les dispositions concernant la prostitution. Ainsi une loi qui contreviendrait à l'esprit de la convention de 1949 serait de fait inconstitutionnelle.

Mais, au-delà de l'inconstitutionnalité du projet de loi qui serait proposé à l'Assemblée, il convient d'expliquer en quoi ce dernier est, tout en étant contraire à tous les principes défendus par le pays des droits de l'Homme, totalement irréalisable. En effet, il est proposé d'interdire l'achat de prestation de nature sexuelle en dehors des nouvelles maisons de prostitution, ubuesque !

- Comment cela sera-t-il réalisable dans la mesure où la quasi-totalité de la prostitution est exercée, à la faveur d'Internet, en dehors de toute visibilité ?

- Comment et par qui sera exercé le contrôle de la liberté d'exercice de la personne pour s'assurer qu'elles ne sont pas contraintes, et ce alors même que les autorités de police ou de gendarmerie n'ont pas actuellement les moyens matériels de la lutte contre le proxénétisme ?

- Le pôle emploi sera-t-il habilité à proposer aux personnes qui cherchent un emploi une place dans une maison « ouverte » recommandable ?

- La majorité sexuelle étant fixée en France à 15 ans et l'âge du début de l'activité professionnelle à 16, un garçon ou une fille de 16 ans pourrait-t-il exercer dans ces établissements ?
 - Les formations professionnelles seront-elles dispensées dans ces établissements ? D'autant que le droit à la formation est reconnu à tout salarié justifiant d'un an d'ancienneté).
 - L'exercice dans ces maisons sera-t-il réservé aux seuls ressortissants de la Communauté européenne ?
 - Comment pourrait-on décider de l'ouverture de maison de prostitution « ouverte » alors même que le contrat de prostitution n'est pas reconnu en France ?
 - Quelle définition sera donnée de la prostitution ?
- Enfin, nous faudra-t-il rappeler que, d'une part, les pays tenant en Europe du réglementarisme, après avoir donné une base légale à la prostitution et surtout au proxénétisme, sont désormais confrontés à des problèmes très durs de criminalité organisée. D'autre part, une toute petite minorité de la prostitution y est contrôlée et librement exercée dans le cadre légal de ce réglementarisme.

La Prostitution de rue, concernée au premier chef par cette nouvelle proposition est, de source policière, à 90 % sous le contrôle du proxénétisme français et étranger, de réseau ou pas. Comment peut-on encore croire que les personnes en situation de prostitution viendraient en parfaite liberté dans ces établissements ouverts, version pension de famille bien tenue ? L'utopie et le grotesque n'ont-ils pas atteint leurs limites ?

Le soi-disant bien-être des personnes en situation de prostitution, soumises au froid, à la violence, est le prétexte à tous les débordements. Le réglementarisme n'a jamais amélioré la santé et les conditions de vie des personnes prostituées. Seuls sont privilégiés la clientèle avide de confort et de sécurité et les exploitants visant la rentabilité.

Il est faux d'imaginer que tout serait résolu par l'organisation et le contrôle ; on ne choisit pas la prostitution comme un métier ou un emploi salarié, et il n'y a jamais assez de femmes pour la demande des clients ; les trafiquants, les proxénètes, continueront de contraindre des femmes en situation précaire, c'est-à-dire de les battre et de les violer pour les forcer à se prostituer.

Comment les représentants élus du peuple français pourraient, au mépris de tous les droits fondamentaux, proposer une loi qui va à l'encontre de tous les principes que défend notre pays ? Où, comment enfermer les personnes prostituées après les avoir contraintes à la clandestinité par le vote du délit de racolage passif ? Quel beau soutien donné à tous les services d'Etat et à toutes les associations qui œuvrent tous les jours à la prévention de la prostitution et la réinsertion des personnes en situation de prostitution !

Cet entrepreneuriat prostitutionnel au profit des clients est une curieuse façon de concevoir l'égalité entre les femmes et les hommes et de combattre la domination masculine alors que les besoins en prévention contre les violences faites aux femmes et la prostitution sont immenses ...

5 - Faut-il rouvrir les maisons closes ? - Libération société - 18/3

Après la publication d'un sondage qui donne les français majoritairement favorables à la réouverture des maisons closes et la prise de position dans ce sens d'une députée UMP, le débat est relancé. Faut-il rouvrir les maisons closes ? La parution du livre «*Pour en finir avec les violences faites aux femmes*» de la députée Chantal Brunel qui va dans ce sens, et la publication jeudi d'un sondage qui donne plus d'un français sur deux favorables à cette mesure, ont relancé la polémique. Dans son livre, l'élue UMP prône une réouverture de ce qu'elle préfère appeler *des* «maisons ouvertes», qui, selon, elle, garantiraient aux femmes de meilleures «conditions de protection sanitaires, judiciaires, financières et juridiques». Elle imagine des bordels « à l'image des cabinets de professionnels, comme les experts-comptables».

L'enquête CSA, publiée jeudi dans Le Parisien, confirme sa prise de position puisqu'elle atteste que 59 % des personnes interrogées sont favorables à la réouverture des maisons closes (les hommes sont pour à 70 %). Un sondage qui «n'étonne pas» Malka Marcovich, directrice Europe de la Coalition contre la traite des femmes (CATW), qui juge la proposition «populiste». Cette historienne estime néanmoins que les chiffres attestent d'une certaine « évolution des mentalités puisque la dernière enquête témoignait d'une plus grande approbation ».

«Une seule solution : l'interdiction : Françoise de Panafieu en 2002, Christine Boutin fin 2009 et Chantal Brunel aujourd'hui. Les propositions de réouverture se font régulièrement entendre. Un front de militants associatifs et politiques s'est depuis constitué, plaidant pour l'abolition de la prostitution. Car « institutionnaliser la prostitution c'est la reconnaître et, par la même, nier le proxénétisme », explique Bernard Lemette du Mouvement du nid, association d'aide aux prostituées.

«Y a-t-il un lieu qui soit correct pour se prostituer ? Nous répondons : non. Le président du nid, qui accompagne des prostituées rescapées des bordels belges et hollandais, est catégorique : « les Français ne savent pas ce qu'est l'univers concentrationnaire des maisons closes ». Et de rappeler que la lutte contre les violences faites aux femmes - qui comprend également la prostitution - vient d'être désignée «grande cause 2010» par le gouvernement, alors même qu'une députée de la majorité « souhaite organiser cette violence ».

Une proposition jugée " effarante par la vice-présidente de l'Assemblée nationale, Danielle Bousquet. Pour la députée socialiste, qui a toujours milité pour le droit des femmes, "réglementer ce type d'établissement, c'est partif du postulat totalement erroné que la prostitution est volontaire". L'imaginaire renvoie à Toulouse-Lautrec et aux petites femmes de Paris, aux "filles de joie". "Joie des clients" oui, mais pas des femmes, assène Danielle Bousquet qui considère que "ça nous arrange de penser que les filles le font par plaisir".

Pour les abolitionnistes, dont Danielle Bousquet fait partie, "une seule solution face à la prostitution : l'interdiction". Une tendance inverse donc, de celle amorcée en 2003 par la loi sur la sécurité intérieure qui crée le délit de racolage passif. La députée PS, à l'initiative en 2006 d'une proposition de loi sur la prostitution, plaide plutôt pour une pénalisation du client. "Car s'il n'y a plus de clients et donc plus de demande, on parviendra à supprimer l'offre de services sexuels".

Les «quartiers rouges» en Europe : «Vitrines hollandaises», «McDo du sexe» à Berlin, ...ailleurs en Europe, des gouvernements ont choisi de légaliser les maisons closes. Des pratiques certes réglementées mais pour lesquelles les associations tirent la sonnette d'alarme. La coupe du monde 2006 en Allemagne avait médiatisé ces **bordels géants** équipés de bar, cinéma, sauna,... où les clients peuvent acheter des services sexuels en toute légalité, dans les rues de Berlin ou de Munich. Malka Marcovich, qui avait à l'époque lancé une campagne de sensibilisation, alerte aujourd'hui sur «l'augmentation de la criminalité» que l'on observe dans ces «quartiers rouges». À Hambourg, certains quartiers qui concentrent les «eros centers» sont désormais interdits aux femmes non prostituées en raison de leur dangerosité. Pour cette militante féministe, « on tolère donc que l'espace public soit parfois réservé au plaisir des hommes », précisant que ces « zones de non-droit sont désertées par les riverains, empreintes d'odeur de bière et d'urine ».

Autre dérive pointée du doigt : comment garantir que ces établissements légaux ne soient pas entre les mains de proxénètes ? Pour la directrice Europe de CATW, les filières mafieuses ont d'ores et déjà mis la main sur les maisons closes allemandes et hollandaises.

Aux Pays-Bas, les autorités envisagent d'ailleurs de faire marche-arrière sur la légalisation en vigueur depuis octobre 2000. Le maire d'Amsterdam avait tenté en 2008 de fermer la moitié des bordels des quartiers chauds de la ville. Face au tollé suscité par cette mesure impopulaire, il propose aujourd'hui de les déplacer en périphérie et qu'ils cessent toute activité entre quatre et huit heures du matin. Pour Malka Marcovich, « cacher dans des établissements les pratiques qui

dérangent ou les éloigner hors de la ville » renvoie au fait que, « lorsqu'elles sont occultées, on imagine que les choses se passent mieux ».

Mais le changement d'orientation que l'on observe dans les pays dits «règlementaristes» - qui choisissent de d'encadrer la prostitution - marque surtout pour la militante féministe, « l'échec de leur politique, que nous avions prévu il y a une dizaine d'années»... déplore néanmoins que la résurgence de ce débat montre que « l'égalité sexuelle des hommes et des femmes n'est toujours pas acquise ». Et de constater qu'« à l'heure de célébrer les 40 ans du Mouvement de Libération des Femmes (MLF) et de ses slogans pour la libération de la femme, perdure une vision stéréotypée de la prostitution et de la sexualité de la femme ».

6 - La Maison close n'est pas une réponse digne à la prostitution - Danielle Bousquet

Dans son livre « Pour en finir avec les violences faites aux femmes », paru le 28 janvier, la députée UMP de Seine-et-Marne Chantal Brunel proposait de « rouvrir des maisons closes minutieusement contrôlées ». Danielle Bousquet, député PS des Côtes-d'Armor et présidente de la mission sur les violences faites aux femmes, nous a donné son avis sur les maisons closes. Interview.

Que répondez-vous à la proposition de Chantal Brunel pour rouvrir les maisons closes ?

J'ai lu le livre de Mme Brunel. Ses propos m'ont sidéré. Elle dit en même temps qu'elle est contre la situation actuelle et que la solution réside dans les maisons closes. Je suis étonnée qu'elle propose un tel paradoxe. La prostitution est une violence extrême ! Les femmes devraient être considérées comme des victimes, or, en les mettant dans des maisons closes, on fait le contraire. Peut-être qu'elles seraient mieux protégées au-niveau de l'hygiène, mais ce serait institutionnaliser la prostitution. Ce n'est pas une réponse digne.

Chantal Brunel admet que la loi de 2003 était un échec, qu'en pensez-vous ?

Je suis tout à fait d'accord ! Le Parti Socialiste l'avait d'ailleurs affirmé haut et fort lors du vote de la loi de 2003. J'avais fait une intervention dans les débats disant qu'avec une telle loi, n'importe quelle femme portant un décolleté pigeonnant dans la rue pouvait être prise pour une prostituée et arrêtée. Il faut arrêter de croire qu'il existe des prostituées volontaires, les prostituées sont victimes de la traite des femmes. En 2003, on savait que c'était une demande des gens du centre-ville pour repousser les prostituées hors de la vue des citoyens. Et voilà le résultat, la prostitution est toujours un problème, mais elle est repoussée dans les bois. On a traité le problème hors du centre-ville au lieu de traiter de la traite des femmes.

Sur la prostitution, que proposez-vous ?

Je suis favorable à la pénalisation du client. À chaque fois qu'un homme va voir une prostituée, il doit bien avoir à l'esprit qu'il est coupable. Ce n'est pas la peine de dire qu'il ne savait pas, parce que ce n'est pas vrai ! En achetant du sexe, il pérennise le système. Comme Mme Brunel, je trouve que la Suède a adopté la bonne solution : le client est puni et la prostituée est considérée comme une victime. Et c'est efficace, lorsqu'on diminue la demande, on diminue l'offre.

La mission sur les violences faites aux femmes compte-t-elle légiférer sur la prostitution ?

A l'origine, la question de la prostitution ne faisait pas partie du champ de la mission. Parce que la prostitution est un sujet tellement large qu'il faudrait carrément une mission sur le sujet. Mon objectif premier est de faire adopter l'ordonnance de protection des victimes. La proposition de loi passera le 22 février à l'Assemblée et au Sénat après les élections régionales. Il fallait se concentrer sur ce texte-là pour déjà avancer sur un sujet. Mais je n'oublie pas pour autant le problème de la prostitution, je veux le remettre sur le devant de la scène. Avec Christophe Caresche, nous avons déposé en 2006 une proposition de loi visant à punir les clients. Je voudrais reprendre cette proposition-là et la retravailler.

Recueilli par Anne-Sophie Mallard

7 - Madame Parité commence fort en renvoyant les femmes... au bordel ! - Claudine Legardinier

L'éternel sondage sur les maisons closes ranime une nouvelle fois les conversations de bistrot. Voilà que 59 %² des Français opinent du bonnet pour les rouvrir, dont 70 % d'hommes (pour 49 % de femmes, quel écart !), mus par un élan de nostalgie pour les tentures rouges et les miroirs sans tain. Les Verts, sans doute inspirés par des projets de bordel écologique, s'illustrent avec un pic à 69 % de voix favorables.

Ce ne serait rien s'ils n'étaient encouragés dans leur réflexe antédiluvien par Chantal Brunel³ (UMP), qui, en tant que rapporteure générale de l'Observatoire de la Parité, ne trouve rien de mieux, pour aider les femmes à s'imposer au Parlement, que de commencer par les orienter vers le bordel le plus proche.

Bordel ? Pardon : maison « ouverte ». La maison close a du plomb dans l'aile ? Appelons-là « maison ouverte ». « Ouverte » vous a tout de suite un petit air de liberté, un côté jeune et engageant.

« Quand les hommes ne peuvent changer les choses, ils changent les mots », disait Jaurès. Partagée entre le vocabulaire fleuri et l'euphémisme, la droite la plus conservatrice a égrené des décennies de fantasme patriarcal et hygiéniste, nous vantant tour à tour les « cliniques sexuelles » (1970, Claude Peyret, député RPR), et autres « espaces de liberté » (1986, Henri Bouvet, député UDF). Il restait, en 2010, à tenter les « maisons ouvertes », ce que fait Chantal Brunel en proposant que les femmes prostituées se regroupent « comme les experts-comptables ». Elle emboîte ainsi le pas à l'éminent Jacques Médecin (RPR) qui proposait il y a... 40 ans de « regrouper toutes ces dames dans un vaste ensemble immobilier » (...) où elles « pourraient se livrer librement à leur métier en professionnelles organisées ». Belle constance à droite.

Beau combat de femmes, qui plus est ! Michèle Barzach, ministre de la santé (1990), Françoise de Panafieu, vice-présidente de l'UMP à l'Assemblée (2002), et maintenant Chantal Brunel... Les hommes n'osent plus appeler à la réouverture des bordels, il se trouve désormais des femmes pour prendre le relais.

Une simple incantation donc, et ces lieux d'exploitation, qui ont toujours fait fructifier leur business sur un savant mélange de paternalisme et d'esclavagisme, vont se muer subitement en havres de bonnes manières. Plus l'ombre d'un mafieux dans les coulisses, plus de prête-noms pour masquer les relents criminels, plus de violences de tous ordres, mais un paysage pastel, civilisé, le règne enfin réalisé de l'autogestion et de la convivialité. Avantagement pourvu de sonnettes d'alarme pour appeler au secours, un bordel restant avant tout un bordel. Quel que soit le joli nom qu'on lui donne.

Chantal Brunel, dont on salue par ailleurs le discours critique sur la loi sur le racolage, propose « que soit mise à l'étude la création d'endroits où l'achat de services sexuels soit possible dans des conditions de protection médicale, judiciaire, financière et juridique. » Elle ajoute : « Un patron n'est pas obligatoire ». Qu'en termes élégants ces choses-là sont dites...

Il faut ne rien connaître à la logique de ces établissements qui brassent des sommes considérables, rien à l'enfermement prostitutionnel qui touche en priorité les personnes les plus vulnérables au plan social, économique, psychologique, culturel, ethnique, pour avancer des idées aussi pétries de naïveté. Qu'en sera-t-il des contrôles médicaux dans les maisons « ouvertes » ? Les clients prostitueurs seront-ils enfin soumis à ces examens que tous les bordels du monde persistent à n'imposer qu'aux femmes ? On voudrait bien voir ça ! Quant aux protections de tous ordres, promises par tous les bordels du monde, elles ont fait la preuve de leur échec patent ; noyées dans la corruption et son indéfectible alliée, la loi du silence. Les personnes prostituées elles-mêmes le savent mieux que personne, et se méfient pour la plupart de ces lieux comme de la peste.

² Sondage CSA Le Parisien, 16 et 17 mars 2010

³ Le Parisien, 18 mars, « Les prostituées seraient à l'abri des agressions de la rue »

Gare à elles... Car Chantal Brunel parle de « condamner la prostitution à l'extérieur de ces lieux. » Enlevant d'une main la répression qui pèse sur elles, elle la rétablit aussitôt en traquant celles qui refuseront les mirifiques conditions qu'elle leur propose.

De la bouche de celle qui préside l'Observatoire de la Parité, on goûtera l'affirmation de choix de société si progressistes ! Les hommes de ce pays peuvent se friser les moustaches. Avec la bénédiction de l'Etat et de ses représentantes zélées, ils seront assurés de trouver, au supermarché, une femme disponible, à toute heure, oublieuse de son propre plaisir, de son propre désir, mais délicieusement soumise à tous leurs caprices, même aux plus humiliants. Il restera, en toute logique, à ces « consommateurs » reconnus, à se syndiquer, comme aux Pays-Bas, pour voir garanti leur droit à une « prestation » de qualité.

Vous avez dit égalité hommes-femmes ? Parité ? Lutte contre les violences ? Régression généralisée, plutôt, dont voilà un signe supplémentaire. Un pas de plus pour réaffirmer le « droit » séculaire, jamais interrogé, que s'arrogent certains hommes d'exercer, en exploitant sexuellement des femmes, le pouvoir de la « virilité ». Un reniement de toutes les luttes contre les violences faites aux femmes dont la prostitution, au nombre des violences dénoncées par la Grande Cause 2010, constitue la scène la plus brutale avec son lot d'insultes, de mépris, d'agressions, de viols et même de meurtres. Des violences perpétrées en grande partie par les « clients », quel que soit le lieu d'exercice de la prostitution, ce que montrent quantité d'enquêtes, mais ce que nul n'a envie de savoir.

Le même serpent de mer depuis 1946, date de la fermeture des bordels en France ! N'est-il pas temps d'en finir avec un ordre ancien - l'homme qui mate, qui jauge, qui choisit, la femme qui s'exécute - et de construire une politique qui mette tout en œuvre pour faire reculer la plus réactionnaire institution du monde ? « Il faut mettre un terme à leur exploitation », dit Chantal Brunel en parlant des prostituées. Nous sommes d'accord ! Et attendons donc de pied ferme le projet qui va sortir du groupe de travail mis en place au Ministère de l'Intérieur ce 25 mars.

Pour nous, n'est envisageable qu'une politique ambitieuse de lutte contre le sexisme, contre les violences et pour l'égalité, qui cesse de réprimer les personnes prostituées, lutte réellement contre toutes les formes de proxénétisme, et responsabilise, sur le modèle suédois, les clients prostitueurs en posant un principe fort : on n'achète pas le corps d'autrui. La prostitution est une survivance archaïque, elle est contraire aux plus élémentaires droits humains et indigne d'une démocratie.

8 - Pays-bas : infirmières ou prostituées ? - Claudine Legardinier

La campagne que lance aujourd'hui un syndicat d'infirmières néerlandaises, NU'91, vaut tous les discours pour dénoncer les dérives entraînées par des lois qui ont normalisé le droit au « service sexuel » aux Pays-Bas.

Légalisation de la prostitution et dépénalisation du proxénétisme depuis 2000, « services sexuels » garantis aux personnes handicapées depuis les années 1980... Le pays avait pris soin de présenter sous les dehors de la liberté et de l'émancipation ses politiques en matière de prostitution.

Les conséquences, peu favorables aux femmes et à leur droit au respect et à la dignité, dénoncées de longue date par des esprits prétendument chagrins (dont nous sommes), commencent à apparaître sous un éclairage cru. La campagne qui démarre aujourd'hui fait en effet suite à la plainte déposée par une infirmière qu'un patient handicapé s'est cru en droit de solliciter pour des actes sexuels dans le cadre de son emploi de soignante.

La jeune femme a expliqué que d'autres infirmières avaient accepté de répondre aux demandes sexuelles de cet homme et que son propre refus de faire de même avait amené le patient à essayer d'obtenir sa démission au motif qu'elle était incompétente pour prodiguer des soins.

Le syndicat s'est donc trouvé dans l'obligation d'énoncer clairement son rejet de toute assimilation

entre infirmières et prostituées : « Ce type d'acte ne fait pas partie des responsabilités professionnelles des soignantes et des infirmières », a-t-il déclaré, assortissant sa mise au point d'affiches invitant à respecter les limites et montrant le visage d'une jeune femme caché par des mains croisées.

Les Pays-Bas ont bien travaillé. Dans l'esprit d'hommes de plus en plus nombreux, l'acte sexuel est devenu un « service » exigible, auquel les femmes seraient de moins en moins en droit de se soustraire. Logique. On ne peut pas banaliser la prostitution, prétendre en faire « un métier comme un autre » et s'étonner que certains se sentent désormais en droit de réclamer leur « dû ».

9 - Non à la réforme des collectivités territoriales - Pour le respect de la parité

Féministes : militantes politiques, associatives, syndicalistes, élues, nous sommes inquiètes des atteintes grandissantes contre les droits des femmes. Ainsi, de réformes gouvernementales en réformes gouvernementales, précarité, chômage, et pauvreté se conjuguent de plus en plus au féminin. Le système de santé et de protection sociale vole en éclats, entraînant de nombreuses fermetures d'établissements hospitaliers publics, de maternités, de centres IVG, sans compter toutes les menaces contre les services publics en général ayant des conséquences lourdes sur la vie des femmes. À cela s'ajoute un déni démocratique : la réforme des collectivités territoriales qui remet en cause les fondements mêmes de la République.

Pour parfaire le tout, la proposition du mode de scrutin des conseillers territoriaux, contraire à la constitution sur bien des aspects, est une véritable provocation contre l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités électives, condition indispensable à l'exercice de la démocratie.

Une grande démocratie comme la France, va-t-elle continuer à se distinguer en renonçant aux moyens à mettre en œuvre pour l'application d'une réelle parité après avoir mis des décennies à accorder le droit de vote aux femmes ? En effet, ces conseillers seraient élus au scrutin majoritaire à un tour pour 80 % d'entre eux et par une représentation proportionnelle tronquée pour les 20 % restants. Ce serait un coup terrible contre le pluralisme politique et une régression sans précédent de la parité entre les femmes et les hommes remettant en cause l'article 1 de la constitution française qui stipule « *La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales* ».

Ce projet, s'il devait aboutir, aurait pour conséquence d'exclure les femmes des responsabilités départementales et régionales et remettrait en question la parité des exécutifs régionaux pourtant garantie par la loi de janvier 2007. Nous refusons qu'il n'y ait que 19,3 % de femmes pour 80,7 % d'hommes parmi les conseillers territoriaux en 2014, selon des projections réalisées par l'observatoire de la parité entre les hommes et les femmes. Avec de nombreuses militantes pour le droit à l'égalité des femmes et des hommes, nous nous sommes rassemblées le 12 novembre dernier à La Courneuve en tenant un atelier intitulé « L'égalité, ce n'est pas sorcier ». Nous nous sommes élevées contre les dangers d'une telle loi qui a pour objectif de casser les lieux institutionnels et démocratiques dont le pays a besoin, et nous avons fait circuler un appel en ce sens dans les réseaux féministes.

Aujourd'hui, il faut amplifier cette mobilisation, car pour nous toutes, la parité politique est un droit chèrement acquis et non encore abouti que nous ne laisserons pas ainsi dépecer. Ensemble, nous avons obtenu le vote d'une loi contre les violences faites aux femmes. Ensemble, rejetons la réforme des collectivités territoriales, refusons le nouveau mode de scrutin pour les futures régionales. Ensemble, faisons front pour empêcher une telle régression.

Premières signataires : Marie George Buffet, députée, secrétaire nationale du PCF, Laurence Cohen Conseillère Régionale IDF Responsable nationale « Droits des femmes/féminismes », Nicole Borvo sénatrice, Brigitte Gonthier-Maurin sénatrice, Brigitte Dionnet responsable nationale du PCF,

parité, Collette Mô, Véronique Sandoval commission « Droits des femmes/féminisme », Christine Mendelsohn, responsable du Parti de la Gauche européenne et plusieurs responsables nationaux du PCF, conseillers et conseillères régionaux : Lilyane Annequin-Viard, Amandime Carrazoni, Isabelle de Almeida, Cécile Dumas, Martine Gayraud, Karine Jarry, Danielle Lebail, Béatrice Lejarre, Jérôme Marcuccini, Annie Mazet, Martine Perez, Francine Valeyre, Patrice Voir.

10 - Autre pétition sur la parité : www.defendonsnosterritoires.fr

Les femmes représentent la moitié de l'humanité. Ce qui les concerne intéresse la société toute entière. Pourtant, elles subissent encore aujourd'hui de fortes discriminations. En politique, dans la sphère économique, elles sont toujours sous représentées. C'est pourquoi les actions en faveur de la parité, entreprises par la gauche doivent se poursuivre et s'intensifier.

La droite tourne le dos à la parité. Avec la contre-réforme des collectivités territoriales, la régression est alarmante. Les projections réalisées sont unanimes : en 2014, les « conseillères territoriales » occuperaient moins de 20 % des sièges, alors que les régions comptent aujourd'hui 47,98 % de femmes.

En 1999, sous le gouvernement de Lionel Jospin, la parité a été inscrite dans la Constitution française : « La loi garantit l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ». Depuis le 6 juin 2000, la loi d'application de la parité oblige les partis politiques à présenter des listes strictement paritaires pour les élections municipales, régionales ainsi que dans certains cas aux sénatoriales. Cette loi oblige aussi à présenter 50 % de femmes aux élections législatives sous peine de réduction de leur financement public.

En dépit des grands progrès accomplis depuis 50 ans, essentiellement grâce aux élus et gouvernement de gauche, les Françaises sont encore quotidiennement confrontées à des difficultés propres à leur genre. Les femmes sont les premières victimes du chômage, des emplois précaires, des salaires sous-évalués et de la pauvreté. Les plus hauts postes à responsabilité, autant au sein des entreprises que des institutions ou des entreprises publiques, ne sont que très difficilement accessibles aux femmes. Le 10^{ème} anniversaire, cette année, des lois sur la parité nous commande d'agir.

Nous demandons :

- * Que la création des conseillers territoriaux soit supprimée du projet du gouvernement de réforme des collectivités territoriales
- * Que soit imposé l'égal accès des femmes et des hommes dans les institutions publiques (Conseil constitutionnel, Conseil supérieur de la magistrature, Conseil économique, social et environnemental, Conseil supérieur de l'audiovisuel...)
- * Qu'une loi contraignante institue la parité - et non un quota - dans les conseils d'administration des établissements publics, des entreprises publiques, ainsi que dans les entreprises privées
- * Que des sanctions efficaces soient imposées aux partis politiques pour que la parité soit réalisée lors des élections au scrutin uninominal

Premier-es signataires : Martine Aubry, Duflot, Jean-Pierre Chevènement, Jean-Michel Baylet, Elisabeth Guigou, Laurent Fabius, Noël Mamère, Dominique Voynet, Jean-Luc Laurent, Christiane Taubira, Françoise Laborde...

COLLOQUES, RÉUNIONS, MEETING...

11 - Café féministe Laïque : Rencontrer avec Alicja Tysiac (voir N 156)

Jeudi 8 avril 2010 18 h 00, Café Le Croissant, 146, rue Montmartre, 75002 Paris (métro : Bourse)

Contact: alicja-ife@hotmail.fr

Alicja, jeune femme issue de la classe ouvrière polonaise, a pu faire condamner l'Etat polonais par la Cour Européenne des Droits de l'Homme pour refus d'IVG légale, du fait de son handicap, au terme d'une lutte de nombreuses années. Mais les médias des fondamentalistes catholiques polonais n'ont jamais accepté le verdict de Strasbourg et ont lancé une campagne haineuse contre Alicja la traitant de « meurtrière en puissance », la comparant aux criminels nazis, associant l'IVG à la Shoah et la jetant à la vindicte populaire. Les institutions européennes ont été accusées de vouloir « tuer les enfants polonais et obliger la Pologne à adopter une législation qui autorise le meurtre d'enfants » Après avoir gagné, en septembre 2009 en première instance, puis en appel le 5 mars 2010 contre l'hebdomadaire épiscopal « Gosc Niedzielny » - Alicja est aujourd'hui encore en butte aux poursuites et menaces des intégristes catholiques : L'hebdomadaire épiscopal se pourvoit en cassation ! « Le combat d'alicja est le combat de toutes les femmes et de toutes les européennes, des laïques et des démocrates hommes et femmes".. Cette soirée est un appel à la solidarité et un cri d'alerte dans toute l'Europe

Débat interactif animé par Soad Baba Aissa. Participation de Monika Karbowska, Solange Cidreira, Sabine Salmon, Lilian Halls French, Michèle Dessenne. La MMF, qui a participé au soutien d'Alicja sera présente.

12 - 2010 : L'avortement est en danger !! - Invitation du MFPP 93

Le 13 avril 2010 de 14 h à 17h
Bourse du Travail de Saint-Denis
Salle Marcel Paul (auditorium)
9 rue Génin - 93200 Saint-Denis
Métro Porte de Paris

35 ans après la loi Veil, le combat pour l'accès à l'avortement reste plus que jamais d'actualité ! À Bobigny, le centre IVG de l'hôpital Avicenne est menacé. Très accessible, sa fermeture pénaliserait les femmes qui souhaitent avorter. La Seine-Saint-Denis n'est pas seule touchée : en Région Parisienne, 5 gros services pratiquant des IVG devraient fermer d'ici la fin de l'année prochaine.

Avortement : 3 heures pour débattre et agir ensemble avec des représentantes de l'association départementale du MFPP 93, de la fédération MFPP Ile de France, du Collectif Paris 20^e pour la défense de l'IVG, de l'ANCIC (Association nationale des centres d'interruption volontaire de grossesse et de contraception) et de la CADAC (Coordination des Associations pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception)

Le droit de choisir : Freins et tabous autour de l'avortement ; Nouvelles stratégies des mouvements anti-IVG ; *Les Moyens de choisir* : de 1975 à 2001 : avancées et limites des lois ; Etat des lieux de l'accès réel à l'IVG à partir de l'enquête réalisée par le MFPP 93 et de la synthèse du rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) ; Fermeture de centres IVG et restructurations hospitalières ; *Agir ensemble pour améliorer l'accès à l'avortement* : Empêcher les fermetures de centres IVG ; Améliorer la formation des soignants ; Faire progresser la loi

Ne laissons pas grignoter le droit de choisir : Informons-nous pour lutter ensemble. Pour nous joindre : ivg13avril@yahoo.fr - <http://jesigne.fr/nonalafermetureducivgdavicennes>

13 - Journée d'études sur la situation des femmes en Afghanistan depuis la chute des Talibans

Organisé par l'association Women in War avec la Commission Femmes d'Amnesty International et le concours de l'AUP, le samedi 24 avril 2010 de 11h à 19h, AUP, American University in Paris, 31 avenue Bosquet, Le Grand Salon au 2^{ème} étage, 75007 Paris, métro : Ecole Militaire.

Depuis la chute des Talibans et l'installation d'un gouvernement sous l'égide de l'OTAN et du gouvernement américain, de nombreuses transformations ont eu lieu en Afghanistan, touchant le domaine des droits des femmes et leur relation à l'espace public. Les résultats concrets des politiques d'intervention et d'aide sont pour le moins mitigés, mais les changements sont réels - que ce soit pour le mieux (à défaut de meilleur), pour le pire.

En dépit des nombreux ouvrages à sensation parus sur ce pays, les recherches en sciences sociales sont extrêmement limitées, en raison du danger de la situation et la difficulté de la pratique du terrain. En France, un nombre minuscule de chercheuses a travaillé une problématique de genre en Afghanistan et cette journée exceptionnelle sera l'occasion de réunir la plupart d'entre elles.

Chaque chercheuse présentera un aspect important de sa recherche personnelle. Pour certaines, le travail est le produit d'un travail humanitaire sur le terrain, pour d'autres c'est le travail de recherche pure. Ce qui lie ces travaux, c'est un engagement passionné et une volonté de partager ce terrain à la fois hyper-médiatisé et méconnu entre tous.

La Commission Femmes d'Amnesty International fera le point sur les actions entreprises en Afghanistan qui ont été essentielles pour faire connaître les abus incessants contre les droits humains.

Accueil : 11h-11h20

1. À partir de 11h30 précises : Droit, espace public, espace privé, Muriel de Gaudemont (Commission Femmes d'Amnesty France) : Amnesty International en Afghanistan, Carol Mann (SOAS, Londres/CEDREF) : De la pratique coutumière à l'égalité constitutionnelle : Les femmes afghanes ont-elles acquis des droits aujourd'hui ? ; Julie Billaud (EHESS) : La visibilité publique des femmes dans l'Afghanistan d'après le régime Taliban.

14h-15h : Déjeuner

2. À partir de 15h précises : Les innovations sur le terrain et les tribulations des chercheuses : Gauhar Archambaud (CREDESPO) : Le langage de l'égalité appliqué aux femmes afghanes ; Ruxandra Boros (EHESS) : Les femmes-entrepreneurs en Afghanistan, une stratégie de survie identitaire à travers les réseaux professionnels informels co-genre ; Fariba Adelnakh (CERI/Sciences Po) : Les nouvelles madrasas pour les Afghanes chiïtes : De Qom à Kaboul et de Mashhad à Herat ; Marjan Kamal (IEP/CERI) : Les ruses de l'observation de la chercheuse sur le terrain afghan.

3. L'Afghanistan, c'est en Europe aussi : Azita Bathaie (LESC, Paris X) : En l'absence des femmes : Les relations familiales à distance des jeunes migrants Afghans en Europe ; Hala el-Akl (LSE, Londres) : L'Afghanistan, l'OTAN et les conséquences de la politique sécuritaire sur la population musulmane à Londres.

Pour conclure : une discussion collective sur les perspectives d'avenir pour les femmes d'Afghanistan.

AUP nous demande de prévoir le nombre de personnes qui se rendront à la journée d'études, merci donc de bien vouloir me confirmer votre présence dès que possible !

Carol Mann - Organisatrice de l'événement - cmann@womeninwar.org

Mail à contacter pour tout renseignement + confirmation de votre venue

14 - Le printemps de Cinefable - 17 et 18 avril

L'Observatoire de l'égalité femmes/hommes vous informe et vous convie à participer nombreuses et nombreux au Printemps de Cinefable le Samedi 17 et dimanche 18 avril 2010 en partenariat avec la Mairie du 2ème arrondissement : Projections et discussions dans l'auditorium du Centre sportif Jean Dame, 17 rue Léopold Bellan, Paris 2^e.

Le Printemps de Cinefable est une fenêtre sur le cinéma lesbien et féministe.

Au programme : cinq séances à destination d'un public mixte, issues de la programmation du festival international du film lesbien et féministe de Paris dont la dernière édition s'est tenue en octobre 2009, pour dépoussiérer les idées reçues et autres clichés tenaces concernant les femmes en général, et les lesbiennes en particulier, et pour faire connaître des oeuvres de réalisatrices qui ne sont pas distribuées dans les circuits traditionnels (salles de cinéma, édition DVD, télévision).

Vendredi 16 avril - 14h30. En ouverture, paroles et images de celles et ceux qui luttent au quotidien pour vivre leur orientation au grand jour. Une traversée de l'Afrique, un continent où l'homosexualité constitue toujours dans la plupart des pays un motif de condamnation pénale, et de manière récurrente un prétexte à l'usage de méthodes répressives violentes et barbares. Un autre visage de l'exclusion, tout aussi haïssable, se dessine au fil des confessions de Pauline, jeune fille condamnée à fuir pour échapper à l'opprobre.

Samedi 17 avril - 17h00 : Football et basket féminins seront à l'honneur dans la séance "Hors Jeu" avec les films Colpi di testa et Training Rules. Trop de personnes continuent de penser que la meilleure place pour une femme, qui plus est une lesbienne, sur un terrain de sports est, au choix, sur le banc de touche ou dans les gradins. Quelles justifications à un tel état d'esprit ? Nous tenterons d'analyser et de comprendre les origines et les raisons de ces discriminations, encore très présentes dans le milieu sportif, en cette année des 8e Gay Games qui se tiendront à Cologne du 31 juillet au 7 août. Séance suivie d'une discussion en présence de : Chriss Lag, ex-présidente du CGPIF (Comité Gay Paris Ile-de-France) et journaliste à la Dixième Muse Maria, vice-présidente de la FSGL (Fédération Sportive Gaie et Lesbienne, ex CGPIF), chargée des relations avec les régions Nicole Abar, fondatrice de l'association "Liberté aux joueuses" et ancienne entraîneuse de l'équipe féminine de football du Plessis-Robinson SOS Homophobie (sous réserve)

Samedi 17 avril - 20h00 : Détente assurée, samedi soir, où vous pourrez vous délecter de notre détonant cocktail de courts-métrages. Le nec plus ultra du festival d'octobre 2009. Un concentré d'humour issu des quatre coins du monde. À ne pas manquer !

Dimanche 18 avril, 13h : Rétrospective européenne sur la question de l'homoparentalité, de 1997, année d'apparition de ce néologisme, jusqu'à aujourd'hui. Pour étayer cet état des lieux, trois films clés : Child of Mine, évocation des problématiques juridiques liées à l'absence de statut des co-parent-es, Nos parents sont gays et c'est pas triste, l'occasion d'écouter des adolescents issus ou vivant au sein de familles homoparentales et, pour finir, Homo Baby Boom, recueil de témoignages décrivant les avancées politiques et sociales réalisées en Espagne ces dernières années et qui en font désormais un des pays les plus progressistes sur les droits accordés aux personnes homosexuelles. Séance suivie d'une discussion en présence de Martine Gross, chercheuse en sciences sociales au CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique) et présidente d'honneur de l'Association des Parents Gays et Lesbiens.

Dimanche 18 avril - 16h00 : Cette session printanière s'achèvera avec un documentaire récompensé dans de nombreux festivals internationaux, retraçant Le voyage de Nadia, jeune femme mariée de force à l'adolescence qui retrouve son pays, ses racines, et tente de savoir si ces coutumes archaïques subsistent ou tendent à disparaître. Un traitement remarquable de ce sujet, souvent ignoré, et néanmoins tellement d'actualité.

Le programme complet du festival est joint en format PDF ou disponible en téléchargement sur le site de Cineffable : <http://www.cineffable.fr/fr/edito.htm>

15 - Débats à la Librairie Violette and Co

- **Dans le cadre des 40 ans du MLF : 40 ans et après ?** : Vendredi 16 avril à 19h. Rencontre avec de jeunes féministes des nouvelles publications Les poupées en pantalon (Strasbourg) et Osez le féminisme (Paris). Depuis peu, plusieurs publications créées par de jeunes féministes ont vu le jour, celles-ci et Timult (Lyon) qui sera présente par un communiqué. Nous avons voulu les inviter pour

qu'elles puissent présenter leurs projets respectifs, sensiblement différents les uns des autres, pour débattre ensemble de la situation du féminisme actuel et de l'héritage (ou pas) de ce MLF qui fête ses 40 ans. Quelles sont leurs luttes prioritaires ? Pourquoi, à l'heure d'internet, publier sur papier ? Mixité/non mixité ? Quels rapports entretiennent-elles (ou pas) avec les institutions, les partis, les syndicats, les autres types d'associations ? Comment fonctionnent-elles ? Dans quel courant féministe se situent-elles (ou pas) ? Une soirée d'échange qui, nous l'espérons, stimulera de jeunes - et moins jeunes - féministes !

- **Haïti : lectures d'avenir** : dimanche 25 avril de 15h à 18h. En soutien à Haïti et en collaboration avec l'association Monique Calixte, lecture de textes d'écrivaines haïtiennes par six comédiennes (participation : 5 € ou plus). Au lendemain du tremblement de terre du 12 janvier, un groupe de comédiennes et comédiens s'organisent rapidement pour apporter leur soutien à Haïti par leur voix (saluons ici la librairie Les Oiseaux rares, Paris 13^e, qui a tout de suite accueilli ces lectures). Les fonds recueillis vont à l'association Monique Calixte qui les reverse à la Fondation Fokal pour la reconstruction de bibliothèques de proximité, d'écoles, de la librairie La Pléiade et d'autres projets de relance de la vie culturelle, si importante. Mais aussi, d'abord, au secours des blessés qui en ont encore besoin, à l'achat de produits de première nécessité, aux abris des sinistrés. Parce que cette reconstruction sera longue, venez nombreux-ses à cette lecture ou envoyez vos dons directement à : Association Monique Calixte, 10 rue de l'Arcade, 94220 Charenton-le-Pont.

LECTURES, CINÉMA, SORTIES

16 - Festival International de Films de Femmes de Créteil et les 40 ans du MLF

Le 32^{ème} Festival International de Films de Femmes de Créteil organise, dans le cadre des 40 ans du MLF, une soirée le 9 avril 2010 de 18h à 2h. En collaboration avec l'Association "40 ans de Mouvement de Libération des Femmes" et de l'INA.

Etat des lieux de la condition de la femme, 40 ans après la création du Mouvement, cette soirée sera ponctuée par des projections de films, des interventions de féministes et des débats.

- A 18h, en Piscine : Introduction par Michèle Perrot, Historienne et féministe.

- A 19h, en grande salle : Making More Noise 65' de Bryony Dixon (archives du BFI sur les suffragettes) ; Eût-elle été criminelle 10' de Jean-Gabriel Périot (sur les femmes tondues) ; La Leçon de cinéma 15' de Carole Roussopoulos par Jackie Buet ; S.C.U.M Manifesto 27' de Carole Roussopoulos et Delphine Seyrig ; Archives de l'Ina 68' : sur la condition des femmes au quotidien avant les années 70 ; Daddy de Peter Whitehead 115' (avec Niki de Saint Phalle) ; Courting Justice de Jane Thandi Lipman (Afrique du Sud, 2008, 52') ; MorAgenda de M.Ozman, L.Karagül, G. Sagalam, B. Atakan (Turquie, 2008, 40')

Intervenantes : Christine Bard, Cathy Bernheim, Marie-Jo Bonnet, Nicole Fernandez-Ferrer, Françoise Flamant

17 - Livre : Libres de le dire : conversations mécréantes de Taslima Nasreen et Caroline Fourest

Elles défendent les droits des femmes, la liberté d'expression, et critiquent sans ménagement l'intégrisme. Taslima Nasreen vit en exil, toujours menacée de mort par les fous de Dieu. Caroline Fourest a subi l'insulte et l'intimidation mais se sent protégée par la laïcité. Elles ne sont pas d'accord sur tout, mais elles s'accordent pour le dire haut et fort : face au fanatisme, la meilleure arme reste de parler librement, sans peur ni tabous.

Les religions sont-elles les ennemies des femmes ? L'islam est-il fondamentalement intégriste ? Peut-on se battre sans être trahie par la gauche ni instrumentalisée par la droite ? Le

multiculturalisme est-il l'allié objectif de l'intolérance ? Faut-il démocratiser ou séculariser en premier ? L'humanisme a-t-il un avenir ?

Avec la liberté de ton qu'on leur connaît et une lucidité tranchante, Taslima Nasreen et Caroline Fourest confrontent leurs vécus et leurs analyses. Des conversations inédites, profondes et passionnantes.

Taslima Nasreen est poète et écrivain. Originaire du Bangladesh, l'auteur de Lajja vit en exil et sous protection policière. Citoyenne d'honneur de la ville de Paris, elle est l'une des figures mondiales de la lutte contre l'intégrisme.

Caroline Fourest est chroniqueuse au Monde et à France Culture, dirige la revue ProChoix, enseigne à Sciences-Po et a publié de nombreux ouvrages sur l'intégrisme, dont Frère Tariq et La Tentation obscurantiste. Figure bien connue du féminisme et de la laïcité en France, elle a traversé l'affaire des caricatures comme journaliste à Charlie Hebdo.

Libres de le dire/ Caroline Fourest/Taslima Nasreen - Flammarion - 320 page, Prix : 19,90 euros

18 - Le Mouvement du Nid de Paris vous invite au théâtre : "Au bout de la nuit"

Dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes, Grande Cause Nationale 2010, la délégation du Mouvement du Nid de Paris présente la pièce de théâtre tout public "Au bout de la nuit", déjà jouée près de 150 fois en France. Ce sera l'occasion de découvrir comment le Mouvement du Nid s'engage dans la prévention avec ses partenaires et auprès des jeunes par un média encore peu pratiqué sur la question de la prostitution.

Rendez-vous le jeudi 8 avril 2010, à 18h30 à la Mairie du 4^{ème} arrondissement dans la salle des Mariages au 2 Place Baudoyer, 75004 Paris

« Au bout de la nuit, c'est un coup de cœur que j'ai eu pour une œuvre autobiographique, "Le soleil au bout de la nuit". C'est une rencontre avec une femme extraordinaire, à la fois fragile et forte, généreuse et battante : l'auteur Nicole Castioni... » C'est ainsi qu'Annette Lowcay, comédienne et porteuse de l'adaptation théâtrale de l'histoire de la députée européenne, résume en quelques mots les motivations d'une entreprise artistique de qualité, menée sur le thème de la prostitution.

Entre rires et émotions, le spectateur suit l'histoire de Nicole, qui se démonte et se reconstruit comme les éléments de son décor ; transposée d'un univers de l'enfance, qu'on pouvait penser paisible, jusqu'au trottoir de la rue Saint-Denis. Les différentes étapes du processus d'entrée dans la prostitution sont représentées dans la pièce avec une belle justesse : de la jeunesse volée aux illusions perdues en passant par la manipulation, le réseau et la drogue, tous les ingrédients de l'infamale spirale sont mis en scène.

« Au bout de la nuit.. est une révélation sans complaisance, intime et pudique. C'est un témoignage, une grande confiance, qui ne bascule jamais dans la leçon de morale ... une suite d'émotions fortes vécues par une femme ordinaire qui ressemble à des milliers d'autres femmes d'exception... »

La délégation de Paris vous attend nombreux pour profiter de ce beau moment de théâtre !

Entrée gratuite, mais nombre de places limité ! Inscrivez-vous par mail : iledefrance-75@mouvementdunid.org et veuillez préciser vos nom, prénom, institution, coordonnées mail ou tel pour la confirmation. Pour tout renseignement : 01 46 36 75 62

19 - Film : Conseil de la rédaction

Allez voir "La révélation", un grand et beau film.